

Programme de subvention pour les pompes à chaleur dans les logements locatifs en Suisse



Aujourd'hui, les installations à pompe à chaleur répondent aux besoins en chauffage des grands immeubles de manière fiable et écologique. Copyright: Stiebel Eltron, Photographie: Eliane Dürst

Le programme de subvention myclimate pour les pompes à chaleur accorde des aides pour le remplacement des anciens chauffages au fuel ou au gaz naturel de logements locatifs. Il s'applique aux pompes à chaleur à sonde géothermique, à eau ou à air dans la plage de puissance allant de 15 à 400 kW.

En Suisse, les immeubles locatifs sont encore pour la plupart chauffés avec des énergies fossiles. Ils contribuent ainsi essentiellement aux émissions de CO₂ de la Suisse. En parallèle, dans environ 70% des logements, le chauffage fossile est toujours remplacé par un chauffage fossile, et les valeurs sont encore supérieures dans des villes comme Genève, Bienne, Lucerne, Berne ou Zurich. Toutefois, les pompes à chaleur sont aujourd'hui techniquement en mesure de satisfaire les besoins en chauffage des grands immeubles de manière fiable et écologique. Avec un soutien financier, ce programme de subvention réduit les obstacles des coûts d'investissement élevés.

Des subventions attractives

myclimate calcule le montant de la subvention pour la pompe à chaleur sur la base de la consommation énergétique annuelle actuelle (après inscription au programme de subvention). Notre calculateur propose une première estimation du montant des subventions. Les subventions accordées par ce programme sont parfois supérieures à celles des programmes de subvention cantonaux. Une comparaison vaut donc la peine.

Critères de subvention

Pour pouvoir bénéficier des subventions, il faut remplir certains critères:

Type de projet:

Efficiences énergétique

Site du projet:

Suisse

Statut de projet:

en cours, exclusif

La réduction CO₂ annuelle:

2 500 t

Situation sans projet

70% des chauffages au fuel ou au gaz dans les immeubles locatifs sont encore remplacés par un système utilisant des énergies fossiles

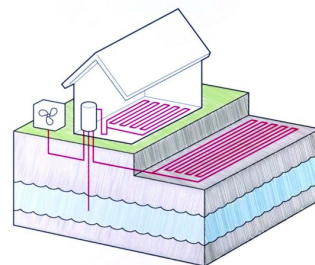
Standard de projet

BAFU/BFE

Partenaire

klk Stiftung Klimaschutz und CO₂-Kompensation KLIK

Impressions



Le projet s'applique aux pompes à chaleur à sonde géothermique, à eau ou à air. Photo: EnergieSchweiz

- Remplacement d'un chauffage existant au mazout ou au gaz par une pompe à chaleur dans un logement locatif dont l'usage principal est résidentiel.
- Les catégories de bâtiments autorisées sont les immeubles locatifs ou les bâtiments loués avec un usage secondaire.
- Les immeubles en propriété par étages ou les coopératives de construction n'ont pas droit à ces subventions.
- La puissance totale de production de chaleur est comprise entre 15 et 400 kWth (pour des projets plus petits, voir notre programme de subvention jusqu'à 15 kWth)
- Pas de double subvention: pour le projet, aucune autre aide financière ne pourra être demandée à la Confédération, au canton, à la commune, à des entités privées.
- La commande et les travaux (investissements déterminants) n'ont pas encore été ordonnés.

Vous trouverez tous les autres critères dans le formulaire d'inscription.

Demandez un financement pour votre pompe à chaleur en quelques étapes seulement

1. Inscrivez-vous avec notre formulaire d'inscription avant l'attribution de l'ordre.
2. myclimate envoie le contrat de subvention au propriétaire ou à l'autorité si celle-ci est responsable en tant que représentante.
3. Le propriétaire confie les travaux à l'entreprise d'installation et fait installer la pompe à chaleur.
4. Remettez le procès-verbal de mise en service à myclimate et vous recevrez alors la subvention si tous les critères de participation sont remplis.

Le programme de protection climatique peut être mis en œuvre grâce aux subventions de la fondation KliK.

Demandes et contact

Si vous avez des questions d'ordre technique ou de planification sur les pompes à chaleur, prenez contact avec un spécialiste à proximité de chez vous. Vous avez des questions d'ordre général sur le programme de subvention? N'hésitez pas à nous contacter par e-mail ou par téléphone (+41 44 500 43 50)

Ce projet contribue à la réalisation de 2 ODD:



environ 9'000 MWh de chaleur renouvelable sont produits chaque année.



Réduction annuelle de CO₂: 2'500 t



Les pompes à chaleur air-air installées sur le toit permettent de respecter les émissions sonores en ville. Copyright: Stiebel Eltron, Photographie: Eliane Dürst



Grâce à une installation en cascade, les installations à pompe à chaleur peuvent aussi atteindre une puissance thermique très élevée pour les immeubles locatifs. Copyright: CTA AG, Photographie: Reto Andreoli